

Attestation de pension individuelle avec transport sécurisé

Une **pension « individuelle »** est définie comme un cheptel bovin initialement vide dans lequel sont mis en pension des bovins issus d'un seul et même cheptel bénéficiant du statut « troupeau indemne d'IBR » durant la période de pension.

N° de cheptel de départ :

N° de cheptel d'arrivée :

Type de mouvements : Mise en pension

Retour de pension

N° national d'identification des bovins concernés		

Je soussigné(e), (**NOM Prénom**), détenteur des animaux au cours de toute la période de pension, atteste le caractère « individuel » de celle-ci.

**Signature du détenteur des animaux
au cours de toute la période de pension :**

Attestation du transporteur

Un **transport sécurisé** est défini comme un transport direct sans rupture de charge entre l'exploitation d'origine et l'exploitation de destination au cours duquel les bovins n'ont pas de contact avec d'autres animaux et pour lequel le véhicule utilisé est lavé et désinfecté avant le chargement des bovins et après leur déchargement.

Je soussigné(e), (**NOM Prénom**) atteste que le transport des bovins désignés ci-dessus a été réalisé de manière sécurisée par :

- un éleveur de l'exploitation d'origine ;
- un éleveur de l'exploitation destinataire ;
- un transporteur tiers :

Signature du transporteur :